POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION du 2 octobre 2025
PV N.2

PRESIDENT : M Bernard COUDERT
PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – TWARDOWSKI Georges –

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du
District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de
L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

CATEGORIE U13

Journée 2 :
Match LIMOGES BASTIDE US 1 - LIMOGES FOOTBALL 2 D2 POULE C du 20.09.2025
La commission constate le forfait de LIMOGES BASTIDE US.
- Amende de 40€ pour le club de Limoges Bastide US pour son 2ème forfait.

Journée 3 :
Match ISLE JA 2 - LIMOGES BASTIDE US D2 Poule C du 27.09.2025
La commission constate le forfait de LIMOGES BASTIDE US.
- Amende de 50€ au club de Limoges Bastide pour son 3ème forfait.
L'équipe de Limoges Bastide est forfait général. Les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes.

Journée 1
MATCH LIMOGES ASPTT 1 - FUN 87 HL GJ 2 UD13 D3 A du 13.09.2025
La commission constate le forfait de LIMOGES ASPTT.
Amende de 35€ au club de LIMOGES ASPTT pour son 1er forfait.

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Journée 2
MATCH ENTENTE AIXE/ST PRIEST SOUS AIXE 4 – LIMOGES ASPTT DU 13 D3 A du 20.09.2025
La commission constate le forfait de LIMOGES ASPTT.
Amende de 40€ au club de LIMOGES ASPTT pour son 2ème forfait.

Journée 3
Match LIMOGES ASPTT / ISLE JA 3 D3 A du 27.09.2025
La commission constate le forfait de l'ASPTT
Amende de 50 € pour le club de l'ASPTT pour son 3ème forfait.
L'équipe de Limoges ASPTT est forfait général. Les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes.

La Commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE
Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.
Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h

CATEGORIE U11

D2 B :
La commission constate le forfait général de l'entente NANTIAT/COMPREIGNAC 2 après parution du calendrier.
- Amende de 70€ pour le club de NANTIAT/COMPREIGNAC 2
L'équipe 2 de NANTIAT/ COMPREIGNAC devient l'équipe 1

La commission enregistre l'engagement de LIMOGES VIGENAL 2 au challenge LACORE.

La commission note la non-participation du FCCO 2 F aux différents challenges.

- D1 Plateau 3 : Le Palais sur Vienne (absence de feuille de plateau).
- D2 B Plateau 3 : AS Panazol 1 (absence de feuille de plateau).

Les feuilles de plateau doivent être retournées au District au plus tard le mercredi suivant le plateau. 4 rue de La Rochefoucauld
BP 1036 87050 Limoges Cedex ou district@foot87.fff.fr

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORE et VILLEDIEU

CATEGORIE U9/U7

Le 4/10/25 : 1er plateau de la saison

Ne pas hésiter à créer une autre équipe avec les clubs participants au plateau afin de ne laisser personne sur la touche.
Maximum d'équipes engagées par club = 3.

U9 :

Rappel aux clubs :
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 5 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licence (nom et numéro)
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (durée Max des rencontres : 40 mm)
- Dimensions des Terrains : 35 à 40 m X 25 à 30
-Début du plateau ou interclub : 10h, l'horaire est à respecter dans l'intérêt des enfants
Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

U7 :

Rappel aux clubs :
- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 4 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
-Début du plateau ou de l'interclub : 10 h, il faut impérativement respecter cet horaire dans l'intérêt des enfants.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (5 séquences de 10 mm)
- Dimensions des Terrains : 28 m X 20 m

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident

U9/U7 :
Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H. Pour les interclubs, bien dissocier les 2 catégories : U7 et U9 en remplissant le compte rendu.

Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT